

Règlement et bulletin d'inscription à la journée moto du dimanche 21 mai 2017 à LE QUESNOY

organisation et bulletin d'inscription



Présentation :

Une journée moto se déroulera sur la zone d'activité des Près du Roy à Le Quesnoy (59) le dimanche 21 mai 2017.

Organisée par la Préfecture du Nord en partenariat avec les gendarmes de l'Escadron Départemental de la Sécurité Routière du Nord et financée par le plan départemental d'actions de sécurité routière (P.D.A.S.R.), cette opération vise à améliorer la sécurité et la sensibilisation des motards et de leurs passagers, par une découverte des risques liés à cette activité.

Déroulement :

La journée se déroulera autour de 7 ateliers : 1) Pneus 2) Double Alpha 3) Chicane planche 4) Freinage d'urgence 5) Quizz Sécurité routière 2RM 6) Secourisme (Croix Rouge) et 7) sortie pour trajectoires de sécurité (environ 100 kms).

Le nombre de participants est limité à 80 motos plus les passager(e)s.

Le repas est laissé libre pour les participants sur une créneau méridien de pause d'une heure et trente minutes.

Pour faciliter l'organisation, il est demandé aux participants, dûment inscrits, de se présenter au plus tard à 8h00.

Quelles que soient les conditions météorologiques, la journée moto sera maintenue.

Sécurité :

Une tenue adaptée est exigée. Chaque participant devra avoir une moto en règle et en bon état de marche ainsi que le plein de carburant effectué.

Cette opération étant conçue dans un esprit de prévention et de sécurité, tout comportement jugé inadapté, dangereux ou allant à l'encontre du présent règlement, constaté par les organisateurs, fera systématiquement l'objet d'une exclusion du participant.

Chaque participant accorde à l'organisateur le droit d'enregistrer, en partie ou en totalité, sa participation à l'événement sous forme de photos, vidéos, films télévisés, reportages radio, et tout autre moyen existant, et de les utiliser à des fins de promotion pour la Sécurité Routière, sans limite de temps et sans lui devoir aucun droit financier.

Toute prise de vue ou de son, toute reproduction, totale ou partielle par un participant ne devra être destinée qu'à un usage privé. Toute publication de ce type de document devra faire l'objet d'une autorisation préalable écrite de l'organisateur. Tout participant qui s'inscrit accepte cette disposition.

Assurance :

L'organisation de la manifestation est couverte par une police d'assurance souscrite par l'organisateur.

Cependant, chaque participant devra par ailleurs vérifier que son assurance couvre les dommages susceptibles de survenir de son fait, tant pour les dommages causés aux tiers que pour les dommages qu'il pourrait subir, aussi bien sur les plans matériel que corporel.

Bulletin d'inscription :

Conducteur :		
Nom :	Prénom :	Age :
Adresse :		
CP :	Commune :	
Courriel :	Tél :	
Masculin/ Féminin (1)		
Passager:		
Nom :	Prénom :	Age :
Adresse :		CP : Commune :
Courriel :		Tél :
Masculin/ Féminin (1)		
Moto:		
Marque :	Immatriculation :	Cylindrée:.....
Assurance (Obligatoire):		
Compagnie :		N° de police :
Numéro de permis de conduire (obligatoire) :		

(1) Rayer la mention inutile

Fait à _____ , le _____
Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"

Bulletin à compléter et à adresser par mail :
edsr59@gendarmerie.interieur.gouv.fr